

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



Même si la neige se fait attendre l'hiver arrive à grands pas. La période des fêtes commence et nous amène à faire le point sur la dernière année qui se termine. En même temps, nous préparons les projets à venir pour la prochaine année.

Encore une fois notre sentier pédestre a revêtu son habit de Noël avec de belles décorations tout au long du parcours, aux grands plaisirs des randonneurs qui le fréquentent. La Municipalité a, encore une fois cette année, supporté cette initiative citoyenne qui est issue d'un groupe de bénévoles qui ont su mettre une touche de magie dans nos magnifiques sentiers. Je tiens à remercier madame Hélène Arsenault et son équipe pour cette belle initiative.

Au cours de la prochaine année, la Municipalité poursuivra son travail pour améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens. Je pense que nous pouvons déjà voir l'année qui s'en vient avec beaucoup d'enthousiasme. La construction de 24 logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie, débutée en 2023, sera complétée et terminée en mai 2024.

La Municipalité procédera également à la construction d'un nouveau centre Plein Air au printemps 2024. Par cet investissement, qui sera majoritairement financé par un programme de subvention, la Municipalité reconnaît l'importance d'offrir un endroit convivial où il sera possible de socialiser et pratiquer diverses activités sportives. Je tiens à vous informer que même si le bâtiment a été démolé afin de permettre la construction du nouveau chalet, les sentiers de ski de fond, raquettes et la glissade seront entretenus comme à l'habitude. Nous nous excusons du désagrément occasionné aux utilisateurs et soyez assurés que le nouveau chalet sera opérationnel à l'hiver 2025.

Des investissements majeurs sont également à venir sur nos routes secondaires. En ce sens, la Municipalité est en attente d'une subvention dans le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports du Québec. Ce programme vise à permettre à la Municipalité d'effectuer des travaux majeurs de réfection et remettre à niveau certaines routes jugées prioritaires par le Ministère. Si tout va comme prévu, les travaux se réaliseront durant les années 2024-2025-2026.

En cette fin d'année, je tiens sincèrement à remercier tous les employés de la Municipalité pour la qualité de leur travail durant l'année 2023. Que ce soit travaux publics, administration ou entretien, tous ont su démontrer une rigueur et un professionnalisme dans le travail accompli, et ce, avec le souci de toujours offrir le meilleur service à la population. Aussi, je ne saurai passer sous silence, la collaboration du conseil dans l'objectif de garder le cap dans la vision commune que nous avons pour le développement de notre municipalité. Je les remercie pour leur travail et leur confiance inébranlable aux objectifs que nous nous sommes fixés pour cette année et les années à venir.

En terminant, les membres du conseil se joignent à moi pour vous souhaiter à l'aube d'une nouvelle année, nos meilleurs vœux. Cette fête de Noël est une belle occasion pour vous souhaiter que se réalisent tous vos désirs pour la nouvelle année! Nous vous souhaitons que chaque moment passé avec les êtres chers soit inoubliable et bénéficie à votre épanouissement et à votre bonheur. Nous vous souhaitons par-dessus tout, une bonne santé pour bien profiter de ce que la vie offre de meilleur.

À l'an prochain.

Denis Gauthier,
Maire

CENTRE PLEIN AIR

Puisque l'ancien chalet du centre Plein Air a été démolé en vue des préparatifs pour la construction d'un nouveau chalet, il n'y aura malheureusement pas de bâtiment ni de commodités sur place pendant la saison hivernale 2023-2024.

Toutefois, les personnes qui désirent se rassembler et jouer aux cartes pourront le faire au chalet du centre Multi Récréatif (CMR). En décembre, le chalet sera ouvert, en semaine, dès le 15 décembre, entre 8 h et 16 h. Lorsque la patinoire sera ouverte, le chalet sera accessible, en semaine, dès 8 h et selon les heures d'ouverture de la patinoire.

De plus, comme par les années passées, les sentiers de ski de fond et la glissade seront tracés **dès que les conditions seront favorables**. Les pistes de raquettes seront également accessibles.

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE

Des contributions financières ont été accordées au journal de liaison du Centre d'action bénévole Saint-Siméon/Port-Daniel et pour la campagne Noeudvembre de PROCURE.

Il y a eu ADOPTION du Règlement 518-23, concernant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Siméon.

Il a été RÉSOLU :

- d'accepter l'offre déposée par Eurovia Québec Construction Inc., au montant de 172 550 \$, taxes en sus, pour les travaux de pavage d'une portion de la 1^{re} Avenue et de la rue Bélanger.
- que monsieur Bastien Bujold soit désigné au poste d'opérateur-manœuvre (poste permanent) de la Municipalité de Saint-Siméon.
- que la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet Initiatives rurales.
- de désigner madame Annie Dupéré ainsi que messieurs Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Maxime Arsenault, Mario Arsenault et Guillaume Arsenault à titre de membres du comité, et ce, conformément à l'article 7 du règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

→ de désigner madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de mandataire en matière de toponymie.

Une DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE a été accordée pour le lot 5 785 733.

Les propriétaires veulent construire un chalet ayant une façade de 4,39 mètres alors que le règlement de zonage exige une façade minimale de 5 mètres pour un chalet.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 OCTOBRE

Il a été RÉSOLU :

- QUE le cinquième attendu du Règlement numéro 517-23, décrétant une dépense de 1 827 069 \$ et un emprunt maximal de 594 089 \$ pour la construction d'un nouveau centre Plein Air soit modifié par le remplacement de la date « 1^{er} novembre 2022 » par la date « 2 octobre 2023 »;
- QUE l'article 5 du Règlement numéro 517-23, décrétant une dépense de 1 827 069 \$ et un emprunt maximal de 594 089 \$ pour la construction d'un nouveau centre Plein Air, soit remplacé par le libellé suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à affecter une somme de 193 558 \$ à la dépense, couvrant les honoraires professionnels et les taxes y étant reliées, tirée d'une partie de l'excédent accumulé non affecté du fonds général de la Municipalité.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à affecter une somme de 984 422 \$ à la dépense provenant du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à affecter une somme de 30 000 \$ à la dépense provenant du FDT de la MRC de Bonaventure.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à affecter une somme de 25 000 \$ à la dépense, provenant de la Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs. ».

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE

Il a été RÉSOLU :

- que les Règlements d'emprunt numéros 408-13 & 410-13 soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 6 novembre 2023;
 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 6 mai et le 6 novembre de chaque année;
 3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024	12 200 \$
2025	13 000 \$
2026	13 600 \$
2027	14 500 \$
2028	15 400 \$ (à payer en 2028)
2028	222 500 \$ (à renouveler)

- QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Siméon accepte l'offre qui lui est faite de la BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 6 novembre 2023 au montant de 291 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 408-13 et 410-13. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE

Des contributions financières ont été accordées à la Ressource d'aide aux personnes handicapées Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, à la Fabrique de Saint-Siméon, au comité de bénévoles impliqués dans la décoration du sentier pédestre, au comité de bénévoles qui amasse des fonds pour remplir des sacs-cadeaux de différents articles et à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM) pour le projet ski-bus Pin Rouge 2024.

Il y a eu DÉPÔT des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de l'ensemble des membres du Conseil conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Il a été RÉSOLU :

- que la Municipalité de Saint-Siméon demande à la Commission électorale du Québec de maintenir le statu quo quant aux délimitations actuelles des circonscriptions de Gaspé et de Bonaventure en considérant les principes de la représentativité effective reconnus par les articles 14 et 15 de la Loi électorale du Québec et par l'arrêt carter de 1991 de la Cour suprême du Canada.
- que la Municipalité de Saint-Siméon reconnaisse le projet de construction d'une nouvelle urgence et soins intensifs de l'Hôpital de Maria comme une priorité régionale dans le domaine de la santé et demande au gouvernement du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires pour accélérer l'inscription du projet de construction d'une nouvelle urgence et unité de soins intensifs de l'Hôpital de Maria dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) dès cet automne.
- de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bonaventure.
- que la Municipalité de Saint-Siméon autorise la demande de financement pour le soutien à la mise en œuvre des plans d'action MADA et que la ressource de la MRC de Bonaventure coordonne sa mise en œuvre.

- d'autoriser madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le contrat avec l'entrepreneur Constructions Scandinaves dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air.
- que la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet Études, recherches et développement.
- de mandater la firme PBA pour les services en architecture pour l'élaboration d'un carnet de santé ainsi que la mise en place d'un processus de conception intégré (PCI) concernant la transformation de l'actuelle église catholique de Saint-Siméon. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 10 mai 2023, au montant de 26 623 \$, taxes en sus.
- de mandater la firme ARPO Groupe-conseil Inc. pour les services d'ingénierie requis dans le cadre de l'élaboration d'un carnet de santé concernant l'église de Saint-Siméon. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 9 mai 2023, au montant de 10 750 \$, taxes en sus.
- que monsieur Danny Roy soit désigné à titre de maire suppléant de la Municipalité de Saint-Siméon à compter du 7 novembre 2023 jusqu'au 8 juillet 2024.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement 521-23, décrétant l'ouverture des chemins d'hiver pour la saison hivernale 2023-2024, sera adopté.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 519-23, modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme), sera adopté.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le Règlement numéro 520-23, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon, sera adopté.

Il y a eu ADOPTION du PROJET de Règlement numéro 519-23, modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme).

Il y a eu ADOPTION du PROJET de Règlement numéro 520-23, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage).

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 522-23, modifiant le Règlement numéro 366-09, décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 519-23, modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme).

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 520-23, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage).

Il a été RÉSOLU d'annuler la couverture d'assurance du bâtiment et contenu de l'emplacement numéro 5 et de CONSERVER l'assurance responsabilité civile pour le terrain situé au 209, rang 3 Est, connu sous le numéro de lot 5 596 261.

Prenez note que les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Hôtel de Ville

Quand :

- **15 janvier**
- **5 février**
- **4 mars**
- **8 avril**
- **6 mai**
- **3 juin**
- **8 juillet**
- **12 août**
- **9 septembre**
- **7 octobre**
- **4 novembre**
- **2 décembre**

Heure : 19 h 30

CALENDRIER DES COLLECTES 2024



Matières résiduelles



Matières recyclables



Séance du Conseil



Gros objets

JANVIER 2024						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7		9	10		12	13
14	15	16	17	18	19	20
21		23	24		26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER 2024						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4		6	7		9	10
11	12	13	14	15	16	17
18		20	21		23	24
25	26	27	28	29		

MARS 2024						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3		5	6		8	9
10	11	12	13	14	15	16
17		19	20		22	23
24 31	25	26	27	28	29	30

AVRIL 2024						
D	L	M	M	J	V	S
		2	3		5	6
7	8	9	10	11	12	13
14		16	17		19	20
21	22	23	24	25	26	27
28		30				

MAI 2024						
D	L	M	M	J	V	S
			1		3	4
5		7	8	9	10	11
12		14	15		17	18
19		21	22	23	24	25
26		28	29		31	

JUIN 2024						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2		4	5	6	7	8
9		11	12		14	15
16		18	19	20	21	22
23 30		25	26		28	29

CALENDRIER DES COLLECTES 2024


 Matières résiduelles


 Matières recyclables


 Séance du Conseil


 Gros objets

JUILLET 2024						
D	L	M	M	J	V	S
		2	3	4	5	6
7	 (Séance du Conseil)	9	10		12	13
14		16	17	18	19	20
21		23	24		26	27
28		30	31			

AOÛT 2024						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4		6	7		9	10
11	 (Séance du Conseil)	13	14	15	16	17
18		20	21		23	24
25		27	28	29	30	31

SEPTEMBRE 2024						
D	L	M	M	J	V	S
1		3	4		6	7
8	 (Séance du Conseil)	10	11	12	13	14
15		17	18		20	21
22		24	25	26	27	28
29						

OCTOBRE 2024						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2		4	5
6	7	8	9	10	11	12
13		15	16		18	19
20	21	22	23	24	25	26
27		29	30			

NOVEMBRE 2024						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10		12	13		15	16
17	18	19	20	21	22	23
24		26	27		29	30

DÉCEMBRE 2024						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8		10	11		13	14
15	16	17	18	19	20	21
22		24	25		27	28
29	30	31				

PATINOIRE – HORAIRE SPÉCIAL DU TEMPS DES FÊTES

La patinoire sera ouverte pour la saison hivernale **dès que les conditions seront favorables**. Si la température le permet, l'horaire suivant sera appliqué pour la période des Fêtes. *Surveillez notre page Facebook pour la date d'ouverture officielle.*

DIMANCHE 24	LUNDI 25	MARDI 26	MERCREDI 27	JEUDI 28	VENDREDI 29	SAMEDI 30
9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	FERMÉ	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre				
13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre		13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Hockey 12 ans –	13 h 00 à 14 h 30 Hockey 12 ans –	13 h 00 à 14 h 30 Hockey 12 ans –	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre
14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –		14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –	14 h 30 à 16 h 30 Hockey libre	14 h 30 à 16 h 30 Hockey libre	14 h 30 à 16 h 30 Hockey libre	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –
		18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 20 h 00 Patinage libre			
			20 h 00 à 21 h 30 Hockey libre			
DIMANCHE 31	LUNDI 1 ^{er} janvier	MARDI 2 janvier	MERCREDI 3 janvier	JEUDI 4 janvier	VENDREDI 5 janvier	SAMEDI 6 janvier
9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre	FERMÉ	9 h 30 à 11 h 30 Patinage libre				
13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre		13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre	13 h 00 à 14 h 30 Hockey 12 ans –	13 h 00 à 14 h 30 Hockey 12 ans –	13 h 00 à 14 h 30 Hockey 12 ans –	13 h 00 à 14 h 30 Patinage libre
14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –		14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans	14 h 30 à 16 h 30 Hockey libre	14 h 30 à 16 h 30 Hockey libre	14 h 30 à 16 h 30 Hockey libre	14 h 30 à 16 h 30 Hockey 12 ans –
		18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 20 h 00 Patinage libre			
			20 h 00 à 21 h 30 Hockey libre			

TÉLÉPHONE POUR INFORMATION : 418 534-3962

PATINOIRE – HORAIRE RÉGULIER

Voici l'horaire de la patinoire qui sera en vigueur à compter du **7 janvier 2024**.

La patinoire sera ouverte pendant la relâche scolaire selon un horaire spécial pour l'occasion. L'horaire sera disponible lors d'une prochaine parution.

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9 h 00 à 12 h 00 Patinage libre						9 h 00 à 12 h 00 Patinage libre
13 h 00 à 15 h 00 Patinage libre			16 h 00 à 17 h 30 Patinage libre			13 h 00 à 15 h 00 Hockey 12 ans et –
15 h 00 à 16 h 30 Hockey libre	17 h 30 à 18 h 30 Hockey 12 ans et –	17 h 30 à 18 h 30 Hockey 12 ans et –	17 h 30 à 18 h 30 Hockey 12 ans et –	17 h 30 à 18 h 30 Hockey 12 ans et –	15 h 00 à 17 h 00 Patinage libre	15 h 00 à 16 h 30 Hockey libre
18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 30 à 20 h 30 Patinage libre	18 h 30 à 20 h 30 Patinage libre	18 h 30 à 19 h 30 Hockey libre	18 h 30 à 19 h 30 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 00 Patinage libre	18 h 00 à 19 h 30 Patinage libre
			19 h 30 à 21 h 00 Hockey libre	19 h 30 à 21 h 00 Hockey libre	19 h 00 à 22 h 00 Hockey libre	19 h 30 à 21 h 00 Hockey libre

Vous pouvez joindre les préposés sur les heures d'ouverture au **418 534-3962**.

Prenez note qu'en tout temps, les consignes et règles de sécurité suivantes doivent être respectées :

- ⦿ Les activités à l'horaire ont priorité sur les autres.
- ⦿ Les heures à l'horaire sont avec surveillance.
- ⦿ Le port du casque est obligatoire pour toutes les activités pour les jeunes de 12 ans et moins et obligatoire pour tous les joueurs de hockey libre.
- ⦿ Tout utilisateur doit prendre soin des équipements et des accessoires.
- ⦿ Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur de la cabane ou sur la patinoire.
- ⦿ **Aucun geste d'intimidation ne sera toléré.**

Nous nous réservons le droit de modifier l'horaire sans préavis afin de procéder à l'entretien de la glace ou pour des raisons de conditions météo.

Bonne saison de patinage extérieur à toutes et à tous!

BIBLIOTHÈQUE FÉLIX-L'ABBÉ-DESLAURIERS

La période des fêtes arrive à grands pas, profitez-en pour venir vous chercher de beaux livres que vous pourrez lire à la chaleur de votre foyer.

Comme vous avez dû le remarquer, la bibliothèque a été fermée à plusieurs reprises. Pandémie, rénovations dans la bibliothèque, réparations autour de l'école (qui ont été très longues) et maintenant la grève des professeurs.

La bibliothèque fait partie du Centre de services scolaires, donc on se doit de suivre les directives quant à l'ouverture et à la fermeture de la bibliothèque.

Nous avons toujours un sac cadeau pour la naissance d'un nouveau-né, si vous connaissez quelqu'un qui a un nouveau-né, vous pouvez lui faire le message, il nous fera plaisir de l'informer. Tout est gratuit et les abonnements à la bibliothèque sont gratuits aussi.

Nous avons participé à un concours de dessins avec l'école et les garderies qui le désirent, je vous ferai connaître le nom du gagnant dans le prochain article.

Je me dois de remercier Édith Poirier qui a été la première responsable de la première bibliothèque à Saint Siméon et qui a travaillé fort pour ouvrir la première bibliothèque à Saint-Siméon en avril 1978. Malheureusement Édith nous laisse comme bénévole; *merci pour ton implication!* Aussi, je ne passerai pas sous silence le départ d'Évangéline qui a fait un excellent travail ainsi que Doris Bélanger.

Bienvenue à Maryse Bourdages qui rejoint notre équipe et si vous avez le goût de rejoindre notre belle équipe vous êtes toujours les bienvenus, l'équipe des bénévoles se fera un plaisir de vous accueillir.

Veillez prendre note que nous serons fermés pendant la période de Noël, soit du 22 décembre 2023 au 1^{er} janvier 2024 inclusivement. L'horaire régulier reprendra dès le mardi 2 janvier 2024.

Notre nouvelle collection thématique pour ce trimestre est Contes pour enfants et recettes de Noël.

NOS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS :

- **Le Guide de l'auto 2024**
- **Guinness World Records 2024 : édition française**
- **Quand le corps sonne l'alarme**
Karène Larocque
- **À la croisée des chemins, tome 2 : Les vents contraires**
Louise Tremblay-D'Essiambre
- **À la croisée des chemins, tome 3 : Les éclaircies**
Louise Tremblay-D'Essiambre
- **Coeur policier, tome 2 : 30 nouveaux récits d'interventions marquantes**
Marie-Andrée Fallu
- **L'oeuvre de chair ne désireras**
Jean-Pierre Charland
- **Chez les Panet, tome 1 : Au-delà du rêve**
Michel Langlois
- **Les soeurs Senécal, tome 1 : Le courage de changer**
Isabelle Hébert
- **Les Whittier**
Danielle Steel

Passer un beau temps des fêtes et une bonne et heureuse année 2024 !

Louise Poirier,
Responsable



CAMP DE L'ÎLE AUX PIPIANES

Les membres du comité du Camp de l'Île aux Pipianes désirent souhaiter, à tous les enfants ainsi qu'à leurs parents, un *joyeux Noël* et une *heureuse année 2024*.

Profitez de la période des Fêtes pour jouer au grand air et visiter les êtres chers.

Au plaisir de vous retrouver à l'été 2024 !

Le comité du Camp de l'Île aux Pipianes



FABRIQUE DE SAINT-SIMÉON

Les membres du conseil de la fabrique ainsi que le personnel du bureau vous souhaitent à toutes et à tous les meilleurs vœux de joie et de bonheur pour *Noël* et la prochaine année 2024.

Que cette période de rassemblement familiale soit pour chacune et chacun d'entre vous, une période d'accueil, d'amitié et pleine de surprises.

Santé, prospérité, réussite personnelle pour vous et les vôtres.

Au nom des membres du conseil de la fabrique de Saint-Siméon et le personnel du bureau : *Nos meilleurs vœux!*

Nelson Bujold,
Président

P.S. Le bureau de la Fabrique sera fermé le 26 décembre 2023.

SERVICE INCENDIE

Voici quelques conseils de votre service incendie

SI VOUS CHOISISSEZ UN ARBRE NATUREL :

- Choisissez un arbre fraîchement coupé, dont les épines ne se détachent pas facilement.
- Coupez le tronc en biseau et placez-le dans un récipient d'eau.
- Arrosez-le tous les jours.
- Installez l'arbre à plus d'un mètre de toutes sources de chaleur (plinthe, chaufferette, foyer, etc.)
- Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre devient sec.

POUR LES CORDONS DE RALLONGE :

- Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler, car le câble risque de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- Ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- N'utiliser qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.

Au nom de tous les membres du Service incendie de Saint-Siméon, nous vous souhaitons :

Un très joyeux Noël et une bonne année 2024.

Votre équipe de pompiers de la Caserne 73



MAISON DE LA FAMILLE

Activités à venir en janvier 2024

HALTE-GARDERIE* (pour enfants de 12 mois à 5 ans)

Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à partir du **16 janvier 2024**.

Un coût de 5 \$ est suggéré par enfant par jour.

ACCUEIL, ÉCOUTE, SUPPORT, RÉFÉRENCE, FRIPERIE 0-2 AN, TROC-LIVRES ET CENTRE DE DOCUMENTATION*

Disponibles dans l'espace « milieu de vie » ouvert du mardi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 dès le **16 janvier 2024**.

Gratuit

PARTAGE DES NAISSANCES*

Lundi **22 janvier 2024** de 13 h à 16 h. Les parents sont invités à venir partager leur histoire de naissance et présenter leur poupon.

Gratuit

« EN ATTENDANT BÉBÉ » *

Rencontres prénatales pour les couples, comprenant cinq (5) soirées prénatales et une journée de préparation à la naissance (3 février). La prochaine cohorte débutera le mardi **23 janvier 2024** de 18 h 30 à 21 h.

Une 2^e série pourrait débuter le 12 mars, selon les inscriptions.

Gratuit.

HALTE RÉPIT-POUPONS* (pour bébés de 0-12 mois)

Les mercredis de 13 h 30 à 16 h à partir du **24 janvier 2024**.

Inscription demandée pour le lundi précédent.

Gratuit

HALTE RÉPIT-POUPONS* (pour bébés de 0 -12 mois)

Les mercredis, de 13 h 30 à 16 h à partir du **25 janvier 2024**.

Inscription demandée pour le lundi précédent. Si jamais vous souhaitez venir rencontrer nos Mamidoux, contactez-nous!

Gratuit

ATELIER DE MASSAGE POUR BÉBÉ*

Série de cinq (5) rencontres les jeudis de 9 h 30 à 11 h 30 dès le **25 janvier 2023**.

Coût : 55 \$/série.

BRUNCH DE LA NOUVELLE ANNÉE

Le mardi **30 janvier** de 10 h à 13 h à Femmes en Mouvement. Un dîner sera offert vers 11h30.

CAUSERIES-FAMILLES*

Tous les mardis, de 9 h 30 à 11 h 30 et une (1) fois par mois en formule 5 à 7 pour les mamans. Débutera par le **brunch de la nouvelle année**.

Gratuit

Pour information supplémentaire : 418-534-4449 ou mfamillebonaventure@gmail.com

NOËL DU BONHEUR

Seule ou seul à Noël ?

LE NOËL DU BONHEUR C'EST POUR TOI ! 29^e édition

QUAND :

Jeudi 28 décembre 2023

OÙ :

Centre communautaire Jean-Guy-Poirier
(143, boulevard Perron Ouest)

POUR QUI :

Toute personne seule durant la période des fêtes
(résidant dans la MRC de Bonaventure)

ÂGE :

0 à 100 ans

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :

avant le 22 décembre à 16 h
au **418 534-2449**

Nombre de places limité



Horaire :

16 h 00 :	Accueil
16 h 35 :	Mot de bienvenue
16 h 45 :	Réflexion sur la fête de Noël
17 h 15 :	Musique et animation
17 h 30 :	Souper
19 h 00 :	Des surprises et des jeux
19 h 30 :	Conte de Noël
19 h 45 :	Musique, danse et animation avec Olivier Pilote & DUO OVATION
20 h 00 :	Encore des surprises et d'autres jeux...
20 h 15 :	Arrivée du Père Noël avec la Fée des étoiles
20 h 30 :	Distribution de cadeaux personnalisés pour tous
21 h 15 :	La danse continue et d'autres joyeuses surprises

Organisé par Contact Emploi Inc.

À PROPOS DU DÉNEIGEMENT

RAPPEL IMPORTANT

La Municipalité désire vous rappeler que :

- Nul ne peut projeter, souffler ou déposer un andain de neige ou la neige recouvrant un terrain privé sur une chaussée ou **sur un trottoir que la municipalité déneige.**
- **Nul ne peut traverser la neige du côté opposé de l'entrée** qu'il déneige pour la laisser sur l'emprise d'un chemin municipal.

Des pénalités s'appliqueront à tous ceux et celles que ne respecteront pas ces conditions.

Nous vous demandons également de ne pas déposer vos bacs d'ordures et de recyclage sur le trottoir pendant la période hivernale.

Voici quelques rappels pour disposer adéquatement votre bac l'hiver :

- ✓ Placez votre bac **à environ 3 mètres de la ligne blanche, en arrière du trottoir;**
- ✓ Dégagez le bac de tout obstacle et banc de neige afin qu'il soit bien visible par le chauffeur;
- ✓ Sortez toujours le bac la veille au soir.

Votre collaboration est grandement appréciée par l'équipe de déneigement.

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Prenez note que le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes, du **22 décembre 2023 au 3 janvier 2024, inclusivement.**

L'équipe municipale offre à toute la communauté ses meilleurs vœux du temps des Fêtes!



PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à **16 heures.**

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 18 janvier 2024

Mise à la poste

- 1^{er} février 2024

Le choix d'une qualité de vie

**Volume 6, numéro 8
Spécial des Fêtes 2023**

Publié le 14 décembre 2023